

DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Poste cadre contractuel – 3 ans avec possibilité de prolongation

LA FONCTION

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire planifie, dirige et contrôle l'ensemble des activités du service de sécurité incendie de la Ville et agit à titre de coordonnateur adjoint des mesures d'urgence. Plus spécifiquement, mais de façon non exhaustive, le titulaire :

- Gère les ressources humaines, matérielles et financières, dans un contexte de pompiers à temps partiel syndiqués ;
- Détermine les priorités et propose les orientations stratégiques des divers domaines sous sa direction, à court, moyen et long termes ;
- Supervise la mise à jour du plan de mesures d'urgence afin d'assurer une intervention efficace ; propose et gère les plans d'interventions spécifiques en situations d'urgence reliées à des sinistres ;
- Est responsable de la mise en œuvre et des objectifs relatifs au schéma de couverture de risques ;
- Élabore les politiques d'intervention, de prévention et d'inspection selon les normes et lois en vigueur ;
- Représente la Ville au sein de divers comités locaux et régionaux concernant les mesures d'urgence et la protection civile sur le territoire.

LES EXIGENCES

- Détenir une formation conforme au *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (Officier 2)
- Posséder 10 ans d'expérience pertinente à titre de gestionnaire dont 3 acquises dans un rôle de direction.
- Maîtriser les dispositions prévues sur la *Loi sur la sécurité incendie*.
- Posséder une expertise reconnue en gestion des opérations et en gestion des ressources humaines.
- Démontrer d'excellentes habiletés en planification et organisation ainsi qu'en mobilisation d'une équipe de travail.
- Faire preuve d'un excellent jugement et travailler en collaboration tous les intervenants appelés à interagir avec le Service de sécurité incendie.
- Posséder une connaissance approfondie des mesures d'interventions particulières en industrie lourde ainsi que des principes d'attaques transitoires constituent un atout.

TRAVAILLER POUR LA VILLE DE VARENNES, C'EST FAIRE PARTIE D'UNE ORGANISATION DYNAMIQUE OFFRANT :

- Un horaire de travail de **65 heures par quinzaine** réparties sur **9 jours de travail** ;
- La rémunération est établie en fonction de l'échelle salariale prévue à la politique de rémunération du personnel cadre.
- Un régime d'**assurances collectives** et un **régime de retraite** avec contribution de l'employeur ;
- Les autres avantages sont établis en conformité avec le recueil des conditions de travail du personnel cadre.

Les candidats intéressés doivent transmettre leur candidature en indiquant
n° de concours 2020-15 au plus tard le **22 novembre 2020** à l'attention de :

Concours Directeur SSI
Service de Sécurité incendie - Ville de Varennes

✉ emploi@ville.varennes.qc.ca